

Appel à manifestation de CHANTIER école : CQP SCTE de la branche ACI

CHANTIER école, en sa qualité d'organisme gestionnaire du CQP Socle de Compétences Transversales pour l'Employabilité (SCTE), lance un appel à manifestations d'intérêt pour identifier des prestataires et expert·e·s capables d'accompagner le déploiement opérationnel du nouveau dispositif de certification qui sera enregistré au Répertoire Spécifique de France Compétences.

Constituer un vivier de partenaires pour la réalisation de 2 prestations stratégiques dans le cadre du déploiement du CQP SCTE :

1. **Ingénierie de certification**
2. **Ingénierie de formation des contrôleurs et mandataires**

OBJECTIF CQP SCTE :

Reconnaître un socle de compétences transversales pour des salarié·e·s en parcours d'insertion.

Favoriser l'employabilité, la mobilité professionnelle et l'accès à la formation.

Cible : salarié·e·s en insertion (IAE ou ESS), sans prérequis de niveau, âgés de 18 ans ou plus.

ACTEURS CLES :

CPNEF de la branche des ACI : organisme certificateur, garant du référentiel et de la délivrance du CQP.

SyNESI : secrétariat de la branche des ACI

CHANTIER école : organisme gestionnaire, en charge de la mise en œuvre opérationnelle.

Structures habilitées : SIAE ou ESS habilitées pour former et évaluer les candidats.

Entreprises accueillantes : entreprises partenaires pour la période en entreprise (PMSMP).

CONTENU DU CQP SCTE :

49 compétences réparties en **9 domaines** :

1. Comportements professionnels
2. Communication orale

3. Communication écrite
4. Repères temporels et spatiaux
5. Mathématiques
6. Numérique
7. Savoir-faire techniques
8. Santé et sécurité au travail
9. Parcours et environnement professionnel

MODALITES D'EVALUATION :

6 modalités complémentaires :

1. **Évaluation continue** par la structure habilitée.
2. **Évaluation en entreprise** par le tuteur·trice.
3. **Questionnaire professionnel** sur poste informatique.
4. **Dossier-preuves** (2 fiches d'expérience + 1 fiche de présentation).
5. **Épreuve finale** : mise en situation + entretien oral devant un jury technique.
6. **Validation du jury paritaire**
 - **Notation** : de 0 à 3 par compétence.
 - **Validation** : chaque domaine a ses propres règles de validation.
 - **Obtention du CQP** : tous les domaines doivent être validés (pas de validation partielle).

FONCTIONNEMENT DU JURY :

- **Jury technique** : 1 représentant·e du monde professionnel + 1 mandataire de l'organisme gestionnaire.
- **Jury paritaire de délibération** : membres de la CPNEF (2 représentant·e·s salarié·e·s + 1 employeur·euse).
- Le jury paritaire est **souverain** dans la décision de certification.

Pour la **prestation d'ingénierie de certification**, plusieurs groupes de travail sont nécessaires pour couvrir les besoins spécifiques des différentes parties prenantes impliquées dans la refonte des mallettes pédagogiques, la création des outils d'évaluation et l'animation du réseau.

ORGANISATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

❖ Groupe de travail 1 : Mallette Structure habilitée

7 parties prenantes :

- 2 directeur·rice·s de structure
- 2 encadrant·e·s ou coordinateur·rice·s techniques ou cadres de direction
- 1 ASP (accompagnant·e socioprofessionnel·le)
- 1 formateur·rice EPSP (Encadrant·e pédagogique en situation de production)
- 1 mandataire

Rythme et fréquence de travail : 2 journées sur site + 8 demi-journées en distanciel (soit 6 jours au total) réparties sur 2 mois (décembre 2025 - mi-février 2026)

Attention : Dans le cadre de la prestation, des temps de préparation individuels sont à prévoir et sont inclus dans les jours facturés.

2 journées en présentiel :

- **Lancement** : 11 décembre 2025 en présentiel dans les locaux de CHANTIER école (CHANTIER école – 119/121 rue Damrémont 75018 Paris)
- **Restitution** : date à venir, entre mars et avril 2026 en présentiel

8 demi-journées en distanciel :

- Mardi 16 décembre 2025 : 9h30-13h00
- Lundi 22 décembre 2025 : 14h00-17h30
- Mercredi 07 janvier 2026 : 14h00-17h30
- Mercredi 14 janvier 2026 : 14h00-17h30
- Mercredi 21 janvier 2026 : 14h00-17h30
- Mercredi 28 janvier 2026 : 14h00-17h30
- Mercredi 05 février 2026 : 14h00-17h30
- Mercredi 11 février 2026 : 14h00-17h30

Profil recherché / Compétences clés :

- Accompagnement en formation : A déjà accompagné un·e salarié·e dans le cadre d'une formation en situation de production (CQP SP).
- Connaissance des structures : Comprend l'organisation des structures et sait identifier les problématiques et besoins des équipes et des apprenant·e·s.
- Analyse et suivi pédagogique : Capable d'identifier les compétences, de suivre les progrès et d'adapter l'accompagnement en fonction des besoins individuels.

Objectif principal : Co-construction de la mallette structure, outils de suivi, positionnement, création du quizz.

❖ Groupe de travail 2 : Mallette Mandataire

6 Parties prenantes :

119-121 rue Damrémont • 75018 PARIS • www.chantierecole.org

- 2 mandataires
- 2 directeur·rice·s de structure
- 2 encadrant·e·s ou coordinateur·rice·s techniques ou cadres de direction

Rythme et fréquence de travail : 2 journées sur site + 4 demi-journées en distanciel (soit 4 jours au total) réparties sur 2 mois (décembre 2025 – janvier 2026)

Attention : Dans le cadre de la prestation, des temps de préparation individuels sont à prévoir et sont inclus dans les jours facturés.

2 journées en présentiel :

- **Lancement** : 11 décembre 2025 en présentiel dans les locaux de CHANTIER école (CHANTIER école – 119/121 rue Damrémont 75018 Paris)
- **Restitution** : date à venir, entre mars et avril 2026 en présentiel

4 demi-journées en distanciel :

- Vendredi 19 décembre 2025 : 9h30-13h00
- Lundi 22 décembre 2025 : 14h00-17h30
- Mercredi 07 janvier 2026 : 14h00-17h30
- Mercredi 28 janvier 2026 : 14h00-17h30

Profil recherché :

- Expertise métier et réglementaire : Connaît le rôle et les responsabilités des mandataires.
- Formation en situation de production : Maîtrise les principes et méthodes de la formation en situation de production (CQP SP).
- Ingénierie de l'évaluation : Capable de remplir des grilles d'évaluation et des PV conformes aux standards et exigences réglementaires.
- Synthèse et formalisation : Sait transformer les pratiques et retours terrain en documents clairs, structurés et applicables.

Objectif principal : Élaboration du guide mandataire, grille d'évaluation, PV de jury, conception de la formation des mandataires (initiale et recyclage).

❖ Groupe de travail 3 : Mallette contrôleur·euse

6 parties prenantes :

- 2 contrôleur·euse·s
- 2 directeur·rice·s de structure
- 2 encadrant·e·s ou coordinateur·rice·s techniques ou cadres de direction

Rythme et fréquence de travail : 2 journées sur site + 4 demi-journées en distanciel (soit 4 jours au total) réparties sur 2 mois (décembre 2025 - mi-février 2026)

Attention : Dans le cadre de la prestation, des temps de préparation individuels sont à prévoir et sont inclus dans les jours facturés.

2 journées en présentiel :

- **Lancement** : 11 décembre 2025 en présentiel dans les locaux de CHANTIER école (**CHANTIER école – 119/121 rue Damrémont 75018 Paris**)
- **Restitution** : *date à venir, entre mars et avril 2026 en présentiel*

4 demi-journées en distanciel :

- Jeudi 18 décembre 2025 : 9h30-13h00
- Mercredi 07 janvier 2026 : 14h00-17h30
- Mercredi 28 janvier 2026 : 14h00-17h30
- Mercredi 11 février 2026 : 14h00-17h30

Profil recherché :

- Expertise métier et réglementaire : Connaissance précise des normes et procédures à contrôler.
- Formation en situation de production : Maîtrise des méthodes et principes de la formation en situation de production (CQP SP).
- Contrôle et audit : Capacité à remplir des grilles et outils de suivi fiables, conformes aux standards.
- Communication et restitution : Sait présenter des constats de manière claire aux différentes parties prenantes et proposer des axes d'amélioration.

Objectif principal : Définition de la grille de contrôle, guide du contrôleur, pratiques de visite, conception de la formation des contrôleurs.euses (initiale et recyclage).

Calendrier prévisionnel :

- Date limite de réponse à l'AMI : 16 novembre 2025
- Sélection des prestataires : 21 novembre 2025
- Information sur la sélection des candidatures : 25 novembre 2025
- Démarrage de la mission : 10 décembre 2025

Modalités de réponse :

Les candidat·e·s sont invité·e·s à transmettre :

- Une note d'intention précisant l'intérêt pour la prestation
- Une présentation de l'expertise et des références dans le domaine (joindre un CV)

Rémunération :

La rémunération de base est fixée à 400 € TTC par jour de travail dans le cadre du groupe de travail (soit 200 € TTC pour une demi-journée).

La facturation devra être effectuée **mensuellement**, sur la base de la **réalisation effective des prestations**. Seules les **personnes morales** (entreprises, associations, etc.) peuvent être rémunérées par CHANTIER école.

La rémunération est conditionnée par la transmission tous les 6 mois :

- Une attestation de vigilance URSSAF, certifiant qu'il est à jour de ses obligations sociales,
- Un justificatif d'inscription au registre du commerce et des sociétés (ou au répertoire SIRENE)
- La liste des travailleurs étrangers susceptibles d'intervenir sur la mission

Ces temps rémunérés reposent sur des temps de travail personnel réalisé entre chaque réunion, estimés à une demi-journée par semaine. Il s'agit de temps individuels de préparation et de production individuelle indispensables à la continuité du projet et à l'efficacité du travail collectif en groupe de travail.

Deux journées de déplacement sont à prévoir dans le cadre de la mission.

Afin de permettre la validation en amont par CHANTIER école, merci de transmettre une **estimation budgétaire** incluant, dans les limites suivantes :

- Les frais d'hébergement : 1 nuit d'hôtel, plafonnée à 130 € si le déplacement nécessite une arrivée la veille, est à faire valider auprès de CHANTIER école. Un partenariat est en place avec l'hôtel *Les Lumières* (110 Rue Damrémont, 75018 Paris), que nous vous invitons à privilégier.
- 1 repas, à hauteur de 25 € TTC, si le déplacement nécessite une arrivée la veille.
- Les frais de transport : Aller/Retour, plafonné à 300 €. Merci de privilégier un déplacement en seconde classe. Si le montant est supérieur à 300 €, une validation préalable auprès de CHANTIER école est obligatoire.

Les frais de transport liés à la participation au projet seront remboursés uniquement pour les déplacements effectués en transport en commun (train, bus, etc.).

Les déplacements réalisés en voiture personnelle ne pourront pas être pris en charge.

Cette règle s'applique de manière uniforme à tous les participants et vise à favoriser des solutions de transport économiques et respectueuses de l'environnement.

Les repas pendant les journées de travail seront directement pris en charge par CHANTIER école.

Attention : Les frais dépassant ces plafonds ne pourront pas être remboursés.

Nous vous remercions de nous faire parvenir cette estimation dans les plus brefs délais afin de pouvoir la valider.

Engagements :

Leurs engagements

Les professionnel·le·s qui intégreront les groupes de travail s'engagent impérativement à :

- Participer activement tout au long de la période de refonte des mallettes :
 - Aux regroupements présentiels et distanciels (disponibilité d'environ ½ journée par semaine pendant deux mois).
 - Aux travaux à réaliser entre les groupes de travail.
- Respecter les délais en matière de rendus de livrables.
- Les participant·e·s s'engagent à collaborer activement en utilisant les outils en ligne partagés pour la co-construction (exemple : la suite Office 365+ collaborative).
- Apporter leur expertise au travail de refonte, en laissant la gestion de projet et le cadrage des réunions à la personne dédiée de CHANTIER école.

En contreparties, les groupes de travail leur permettront :

- Visibilité et reconnaissance : contribution active à un projet structurant pour la branche ACI, valorisable dans un parcours professionnel.
- Réseautage : échange et collaboration avec d'autres professionnel·le·s et expert·e·s du secteur.
- Contribution à l'innovation pédagogique : implication dans la refonte des mallettes pédagogiques et la création des outils de certification.

Les engagements de CHANTIER école :

- Donner accès à l'ensemble des documents (notamment le nouveau référentiel CQP SCTE), outils et informations nécessaires pour les missions des professionnel·le·s.
- Planification et suivi de projet : définition précise des objectifs, calendrier et modalités de participation.
- Rémunération : pour le temps passé à travailler sur le projet sur les réunions ainsi que pour le travail personnel réalisé hors réunions, **selon des modalités définies avec CHANTIER école.**
- Transmission d'un contrat de prestation qui définira les rôles et engagements de chacun

Pour candidater :

Les candidatures doivent être envoyées par mail à e.zaidi@chantierecole.org avant **le 16 novembre 2025 minuit.**

- ❖ Une note d'intention précisant l'intérêt pour la prestation
- ❖ Une présentation de l'expertise et des références dans le domaine (joindre un CV)
- ❖ Un courrier de leur employeur·euse indiquant l'engagement de ce dernier à les rendre disponibles.

Pour toute question, vous pouvez contacter le : 07 56 47 51 44.